

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURASSON  
SEANCE DU 07 JUIN 2024  
N° 20240607-05**

Nombres de Membres

En exercice : 11

Nombres de présents : 8

Date de convocation : 31/05/2024

Le sept juin deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mai 2024 s'est réunie sous la présidence de Madame Céline GINIEIS.

**Sont présents :** ALINGRIN Brigitte, CAMBON Nicolas, CULIE Francis, GINIEIS Céline, GUIRAUD Monique, GOLIEZ Xavier, SEBE Claude, TARU Laurie

**Représentés :** CABANES Nadège par CAMBON Nicolas

**Excusés :** DELAIR Julie

**Absents :** GRACIA Julian

**Secrétaire de séance :** Madame Laurie TARU

**Objet : Adhésion à Vigifoncier**

L'agriculture, avec près de 1900 exploitations, couvre plus de la moitié de la superficie du territoire classé PNRGC.

Elle est un pilier du territoire : elle façonne les paysages et porte l'économie du territoire.

Aussi, la préservation du foncier agricole et la transmission des exploitations revêtent de très forts enjeux : en termes d'économie, de biodiversité, de maintien des paysages et de stockage carbone. D'ores et déjà, le territoire a pris des dispositions en faveur des terres agricoles : maintien de plus de 51% de la surface agricole utile et réduction de l'artificialisation au sein du SCoT et des Plui approuvés ou en cours, création d'une ZAP en vallée du Tarn, accompagnement des démarches qualitatives (bio, circuits courts) et de diversification (triplement des surfaces de légumineuses, +15% de vignes et d'arboriculture).

Le vieillissement des exploitants rend d'autant plus cruciale la problématique de la transmission. Les plus de 55 ans représentent près de 45% d'entre eux. Cette tendance induit une érosion du nombre d'exploitations depuis dix ans. 30% des exploitations du territoire n'ont pas trouvé repreneurs. Dans le cadre de sa politique d'accueil des nouveaux arrivants, le territoire a identifié la question de la transmission-reprise des exploitations agricoles comme un enjeu fort d'attractivité et de maintien des populations dans les zones rurales excentrées. Le renforcement de l'approvisionnement local et l'accompagnement des projets agricoles atypiques sont autant d'initiatives visant à y répondre.

**Projet de déploiement et de mutualisation de Vigifoncier :**

Aussi, dans ce cadre, le PNR GC propose aux communautés de Communes et communes du territoire, en partenariat avec la SAFER, le déploiement et la mutualisation de Vigifoncier qui est l'outil foncier de suivi du marché foncier Agricole. L'intérêt est double pour le territoire. D'une part, ce déploiement permettra à chaque Commune, chaque communauté de Communes et au Syndicat Mixte du PNR, d'avoir accès en temps réel à l'ensemble des projets de vente de terrains agricoles de son territoire : les notifications des DIA, les appels à candidatures de la Safer, les préemptions exercées par la Safer ainsi que les rétentions de la Safer. Ceci afin d'avoir une parfaite connaissance des mutations foncières à venir et la possibilité d'intervenir si nécessaire.

**Modalités de mise en place :**

La mise en place de cette mutualisation d'offre de service nécessite la signature de la convention de partenariat ci-jointe qui prévoit la mise en place du logiciel à la Com et dans chaque commune, une formation à distance au logiciel, un suivi annuel...

Les couts estimés sont les suivants :

- Cout installation : 37 € HT en 2024 + 250€ pour une formation à distance
- Cout annuel : abonnement mutualisé de l'ordre de 9 €/an + cout en fonction du nombre de 8 DIA/an soit environ 120 €/an
- Cout global de 157 € en 2024 puis 129€/an (au lieu de 660 € en 2024 et de 210 €/an ensuite si la Commune adhérerait individuellement)

Le conseil municipal, à l'unanimité **DECIDE** :

- d'approuver la convention ci-jointe
- de désigner les référents suivants pour le suivi de ces dossiers :
  - référents administratifs : Julien ROUZE, Céline GINIEIS
  - référents élus : Céline GINIEIS – Nicolas CAMBON
- de donner pouvoir au Maire pour la signature de ladite convention de partenariat.

Ainsi fait et délibéré ce jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Céline GINIEIS

